

# Justice maintenant! : qu'une mère a-t-elle affaire dans la justice ?

David Carroll  
Université de Californie, Irvine



Synergies Inde n° 5 - 2010 pp. 61-72

**Résumé :** “Je crois à la justice, mais je défendrai ma mère avant la justice”. Cet essai analyse la controverse provoquée par cette déclaration, faite par Albert Camus à Stockholm, le 12 décembre 1957 pendant une discussion avec des étudiants, deux jours après avoir reçu le prix Nobel. Contre les critiques de Camus le plus acharnés, cet essai soutient que la déclaration de Camus qu’il défendra sa mère « avant la justice » n’est pas le signe qu’il avait rejeté la cause des Algériens opprimés et commencé à défendre les privilèges des Français d’Algérie, et donc le système colonial en général. L’essai montre, malgré ce que les critiques de Camus continuent à écrire, que la défense de la mère chez Camus constitue un élément fondamental de sa revendication pour une forme de justice pour les opprimés et les pauvres d’Algérie qui ne demanderait ni justifierait la mort des innocents.

**Mots-clés :** la justice, la mère, l’Algérie, le colonialisme, l’oppression, le terrorisme, la misère, la violence, la politique

**Synopsis:** “ I believe in justice, but I will defend my mother before justice.” This essays discusses the continued controversy concerning this statement made by Albert Camus in a discussion with students in Stockholm on December 12, 1957, two days after he had received the Nobel Prize. Against his most vehement critics, the essay shows why Camus’ declaration that he would defend his mother “before justice,” rather than being the proof that he had rejected the cause of oppressed Algerians and begun to defend the privileges of the French in Algeria, and thus the colonial system in general, is on the contrary an integral part of his demand for justice for all Algerians and for a form of justice for the oppressed and destitute that would neither demand nor attempt to justify the death of innocents.

**Key words :** Justice, mother, Algeria, colonialism, oppression, terrorism, destitution, violence, politics

## Première partie : Qu’est-ce que la justice ?

C’est tout de suite qu’il faut manger et c’est tout de suite que le monde doit être juste.  
Camus, *Combat* (29 novembre 1944)

Du moins il faut faire vite. Chaque jour qui passe ruine un peu plus l’Algérie et voue ces masses à des années de misère supplémentaires.  
« Trêve pour les civils, » *L’Express* (10 janvier 1956)

Qu'est-ce que la justice pour Camus ? C'est la première des deux questions que mon essai va traiter. La deuxième est « Qu'une mère a-t-elle affaire dans la justice ? » - c'est ce dont je vais traiter dans la deuxième partie de mon essai. Je pense que vous seriez probablement d'accord avec l'idée que la justice et la mère sont deux sujets compliqués, difficiles à définir et à maîtriser, énigmatiques, souvent contradictoires tout aussi bien en théorie qu'en pratique. J'espère qu'à la fin de l'essai apparaîtra clairement pourquoi j'ai l'impression que les deux termes sont inextricablement liés entre eux dans les écrits de Camus à propos de l'Algérie et pourquoi les complications et contradictions que leur interconnexion cause ne devrait, en fait, pas nous surprendre ou nous gêner du tout.

Tout d'abord, j'aimerais vous encourager à interpréter mon titre « Justice maintenant » de deux manières différentes. Premièrement, dans le sens de la considération de l'état de la justice au présent, ici et maintenant - aux Etats-Unis, en France, en Amérique du Sud, en Afrique du Nord, en Chine, en Inde, au Pakistan, en Afghanistan, en Palestine, en Iraq, en Iran et dans tout le Moyen Orient - partout, dans le monde entier. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que la justice est ce dont le monde a le plus besoin, parce que l'état de la justice aujourd'hui est, surtout dans les régions où il y a le plus de conflits et de violence, mais, en fait, partout, tout sauf satisfaisant. Pour reprendre une phrase de Zola lors de l'affaire Dreyfus, il serait difficile de dire avec conviction que la justice « est en marche »<sup>2</sup> aujourd'hui. Et si cela ne l'est pas, il serait légitime de se demander ce qu'il faut afin d'affronter de manière plus efficace les injustices dans notre société et dans le monde, quelles chances une voix demandant la justice aurait d'être entendue parmi la cacophonie des médias nationaux et internationaux et d'internet. Quelles mesures n'ayant pas déjà été prises devraient vraiment l'être afin d'anéantir la souffrance et l'oppression. Mais aussi, quel genre de mesures devraient elles-mêmes être condamnées comme injustes et donc inacceptables, peu importe les circonstances et la légitimité de la cause qu'elles défendent et peu importe quels idéaux politiques les inspirent.

Mais j'aimerais également que soit considéré le deuxième sens qui peut être donné à la phrase « La justice maintenant » - celle d'une exigence. Pour ceux que la misère ou l'oppression politique amène à faire cette demande et à s'exposer eux-mêmes aux poursuites judiciaires, c'est la seule forme que cette exigence peut prendre. Car qu'est-ce que cela signifierait, « La justice dans dix ans », « La justice dans un mois », « La justice à la fin de l'Histoire » ? Non, si on exige la justice, c'est *maintenant* que les gens politiquement et économiquement opprimés la veulent, qu'ils en ont besoin, qu'ils la réclament. C'est *maintenant* qu'il la leur faut.

Cela crée un problème immédiat, qui, je pense, se place au cœur des tensions et contradictions les plus intéressantes dans les nombreux écrits de Camus concernant l'exigence de la justice. Parce que si la justice retardée est de la justice refusée, il est également vrai que dans toutes les instances, la vraie justice n'est pas pour tout de suite, que cela prend un certain temps - pas trop de temps, pas une éternité, mais pas un instant non plus - seulement de commencer à travailler pour atteindre la justice, ne parlons pas de vraiment l'atteindre. Les obstacles sont souvent gigantesques, la résistance à l'exigence de la justice tenace, la violence mise en œuvre par ceux dont l'intérêt est que la justice ne se fasse pas maintenant - ou pas du tout - est extrême, parfois même sans limites.

Cela peut se comprendre que l'on veut la justice pour tout de suite, que l'on utilise toutes les tactiques possibles, que l'on paye n'importe quel prix, que l'on refuse d'être limité par tout autre souci, à part la justice elle-même et Camus, je crois, comprenait cette exigence et était bienveillant à son égard. En même temps, il argumentait que l'exigence devait être en équilibre avec autre chose, quelque chose qui imposerait des limites non à l'exigence de justice mais aux actions employées afin de l'atteindre : plus clairement le respect de la vie des autres qui est enraciné dans un sens de la justice plus général et inclusif.

Mais dans les éditoriaux qu'a écrits Camus pour le *Combat*, avant et après la libération de Paris à l'été 1944, l'immédiateté était sa principale préoccupation. « Justice maintenant » signifiait alors qu'il ne devait pas y avoir de délai en ce qui concerne le jugement, la condamnation et la punition des auteurs des crimes les plus cruels, ceux qu'il déclarait comme responsables de leurs actes en mémoire de leurs victimes dont il parlait comme « les meilleurs des nôtres ». Ces victimes méritaient la justice - et elles la méritaient sans délai. Il argumentait que la justice sociale ne serait pas possible en France tant que les victimes du nazisme n'auraient pas obtenu la justice. C'était pourquoi elle devait être rendue immédiatement.

Dans son éditorial du 24 août 1944, ayant pour titre *Le sang de la liberté*, Camus défend ce droit, si ce n'est cette obligation, pour le peuple de Paris, de prendre les armes et de verser le sang au nom de la justice parce que, dit-il « il espère une justice pour demain »<sup>3</sup>. Mais même dans le plus grand enthousiasme de la Libération, Camus argumente aussi que le droit de verser du sang pour l'obtention de la justice n'est pas absolu et ne peut être justifié si son but est de nature essentiellement politique, en vue d'une prise de pouvoir : « Le Paris qui se bat ce soir veut commander demain. Non pour le pouvoir, mais pour la justice, non pour la politique, mais pour la morale » (150). Le problème sera d'atteindre la justice et la morale sans les interférences et les complications du pouvoir et de la politique, comment donner la priorité et faire jouer à ce que Camus appelle « le langage de la morale » un rôle majeur et limiteur dans la pratique politique.<sup>4</sup>

Je ne crois pas que Camus ait jamais résolu le problème de la relation entre l'éthique et la politique de manière satisfaisante - ou même que le problème en général soit soluble. Mais dans l'absence d'une stratégie ou méthode prédéterminée - et certainement pas une quelconque méthode justifiée par des intérêts propres qu'il a traitée à plusieurs reprises de « réalisme politique » - c'est la rapidité qui est cruciale pour la justice. Avant que l'intérêt propre, l'argent, l'influence politique ou le désir de vengeance ne prennent le dessus, avant que la politique n'usurpe la place de la justice, il est nécessaire d'agir *maintenant*, avant qu'il ne soit trop tard. « Avant qu'il ne soit trop tard » sera également un refrain constant dans ses écrits à propos de l'Algérie, jusqu'à ce qu'il soit effectivement trop tard - et même après cela.

Mais quelques mois plus tard, dans un éditorial publié le 5 janvier 1945, Camus admet qu'il est « probablement trop tard pour que justice soit faite » (430). Il abandonne sa tentative de défendre l'épuration finalement le 30 août et la condamne pour être devenue ou avoir été, dès le début « odieuse ». Il avoue que son échec est complet (594-5). La raison de l'échec de la justice, argumente Camus, est que « la politique s'en est mêlée, avec tous ses aveuglements » (595). La pure justice du genre que défend Camus ne peut apparaître qu'à la claire lumière du jour dans un espace de transparence

totale ; c'est-à-dire, à une certaine distance d'une forme de la justice, d'un côté aveugle parce que trop politisée et enracinée dans le désir de conquête et/ou de vengeance et, de l'autre côté une justice trop spirituelle, distante et promouvant le pardon et la charité chrétienne - mais qui est, en fait, tout aussi aveugle et politisée. Une justice trop tardive, trop obscure dans ses motivations et ses opérations, trop longue à être appliquée, une justice dans laquelle la punition n'est pas en proportion avec les crimes commis, échoue au test de la justice. Si un pays devait être jugé par rapport au genre de justice qu'il pratique, comme Camus argumente que cela devrait avoir lieu, alors la France de l'holocauste aurait échoué de manière pitoyable à ce test. Je ne peux pas m'empêcher de me demander combien de pays dans l'histoire du monde aurait été reçus à un tel examen. Je ne pense pas qu'ils soient nombreux et certainement pas que cela soit arrivé souvent.

En effet, on pourrait argumenter que l'on rate toujours le moment propice pour cette justice pure, transparente et immédiate ; qu'il est toujours trop tard pour ce genre de justice que demande Camus initialement dans ses éditoriaux de la Seconde Guerre mondiale. La politique, le pouvoir et les intérêts financiers sont toujours mêlés à la lutte pour la justice et sa réalisation. Et si l'on est sérieux en ce qui concerne la justice, il est nécessaire de faire face à ce fait politique (et éthique). Ce qui ne signifie pas qu'il faut accepter que la justice soit ou devrait être entièrement politisée. Ou que l'on devrait se résigner au fait que la justice vraie et absolue est impossible et qu'il faudrait donc accepter passivement les injustices du présent. L'exigence de justice, de la vraie *justice maintenant*, est bien trop puissante pour être ignorée et cette exigence précède et exige la fin de la politique et de tous les autres moyens dont on fait usage pour parfaire ou réaliser la justice. Il y a et il y aura toujours une tension entre la justice et la politique, l'éthique et le politique, qui ne sera jamais résolue ; un conflit entre la demande urgente de *justice maintenant* et de la réalisation imparfaite de cette exigence.

Et c'est là qu'intervient la mère.

## Deuxième partie : Qu'une mère a-t-elle affaire dans la justice ?

« J'ai toujours condamné la terreur. Je dois condamner aussi un terrorisme qui s'exerce aveuglément dans les rues d'Alger par exemple, et qui un jour peut frapper ma mère ou ma famille. Je crois à la justice, mais je défendrai ma mère avant la justice. »

« En ce moment on lance des bombes dans les tramways d'Alger. Ma mère peut se trouver dans un de ces compartiments. Si c'est cela, la justice, je préfère ma mère. »

Les citations ci-dessus sont deux déclarations très célèbres, certains diraient infâmes, qu'aurait apparemment faites Camus le 12 décembre 1957 à Stockholm lors d'un échange enflammé avec un étudiant algérien qui mettait en question son refus de soutenir le FLN et l'indépendance algérienne immédiate. Il existe peut-être deux versions de cette même déclaration, rapportée de manière différente par des personnes différentes dans l'auditoire de ce jour-là. La première est la déclaration attribuée à Camus par *Le Monde* dans son édition du 14 décembre 1957 ; la deuxième est une version alternative de la déclaration ou une autre partie de la réponse donnée par Camus à cet étudiant ce jour-là qui n'aurait pas été rapportée dans l'article original du *Monde*<sup>5</sup>.

Pour beaucoup de gens, la question de la justice chez Camus semble toujours commencer par ou aboutir à une de ces deux déclarations. Elles semblent incontournables. Même si Camus a beaucoup écrit sur la justice dans pratiquement tous ses écrits sur l'Algérie entre 1938 et 1958, son choix de défendre sa mère « avant la justice » ou de la préférer à la poursuite d'une forme de justice qu'il définit comme le bombardement de civils innocents, a attiré dès le début et attire encore aujourd'hui la plus grande attention.

Cela m'a toujours laissé perplexe qu'autant d'importance ait été donnée à ces deux déclarations et, la plupart du temps, à ces deux déclarations seules. Pourquoi semblent-elles compter autant, bien plus que les nombreux essais de Camus à propos des injustices du colonialisme en Algérie. Je suis peut-être lent ou peut-être que ma relation avec ma mère était plus complexe que celle des autres avec les leurs, mais la place de la mère dans les écrits de Camus et le sens de la justice qu'il associait à elle, me semblent beaucoup plus compliqué que ce que la majorité des commentateurs ont présumé ou affirmé.

Tout d'abord, afin de ressentir la force rhétorique des déclarations de Camus, et elles étaient évidemment faites pour avoir un effet immédiat, puissant et émotionnel sur l'auditoire<sup>6</sup>, je propose que l'on commence par les inverser. Si Camus avait plutôt dit : « Parce que je crois en la justice, je défendrai la justice avant ma mère » ? Ou « En ce moment même, des bombes sont lancées dans les tramways en Algérie. C'est cela la justice, et je la préfère à ma mère ». Pourrait-on vraiment imaginer quelqu'un dire cela ? Est-ce que ceux qui condamnent les déclarations de Camus et qui y voient des positions pro-colonialistes se sentiraient mieux s'il avait fait ces déclarations-ci plutôt que celle(s) qu'il a vraiment faite(s) ? Mais on se demande toujours ce qui est exactement exprimé par des déclarations de ce genre et pourquoi Camus a impliqué sa mère dans la discussion sur la justice en Algérie. Était-il politiquement vraiment si naïf, au point de ne pas réaliser comment ses déclarations allaient être reçues ? Ou était-il, au contraire, finalement en train de changer de côté dans ce conflit, comme beaucoup l'ont affirmé ? Ou, une troisième possibilité, et celle que je choisirais moi-même, essayait-il d'introduire le langage de la moralité - vainement - dans l'extrême violence du discours et de la pratique politique afin de les modérer ?

En défendant sa propre mère avant la justice ou en préférant sa mère et ce qu'elle représente dans la lutte pour la justice qui demanderait et justifierait le sacrifice de sa vie et de la vie d'autres innocents, en argumentant que sa vie ait une valeur indiscutable et qu'elle ne devrait jamais être sacrifiée pour n'importe quelle cause, Camus avait l'impression que personne ne contredirait jamais une expression aussi évidente d'inquiétude filiale ou la base de principes éthiques dont celle-ci dérivait : les innocents ne doivent pas être impliqués dans un conflit armé. On ne peut jamais justifier de tuer des mères. Cependant, il semblerait qu'il ait mal jugé son auditoire et qu'il se soit trompé sur le fait que son inquiétude pour la vie de sa mère ne pourrait pas être discutée et qu'elle ne serait pas victime d'une interprétation politique bornée des deux côtés du conflit. Et tout particulièrement de ceux qu'il appelait les « intellectuels parisiens ».

Et l'interprétation obstinément politique de sa déclaration se perpétue jusqu'à aujourd'hui, comme dans des témoignages de presse variés ce janvier dernier, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort de Camus, où on trouve de nouveau de nombreuses références à la mère de Camus. Un article du *Monde* écrit par Messaoud Benyoucef porte le titre intentionnellement provocateur « Fallait-il préférer sa mère à la justice ou affronter les ultras de l'OAS ? » (*Le Monde*, 9 janvier 2010). La leçon que

l'auteur et ancien professeur de philosophie dit avoir appris à Oran en 1961 de son propre professeur de philosophie, était que « il faut oser penser contre 'la mère', justement, contre l'ordre de la tribu, contre l'ordre du sang. » Il argumente que Camus n'aurait pas osé faire cela car il ne pouvait imaginer pour sa mère « d'autre statut que celui que lui garantissait l'oppression d'un peuple. » Mais même si ce genre d'arguments à déjà été avancé de nombreuses fois, le choix était-il vraiment entre sa mère et l'oppression continue du peuple algérien, et était-il vrai que Camus préférait sa mère ? Est-ce que sa mère avait vraiment le statut que lui attribuent Benyoucef et beaucoup d'autres ?

Ce n'est pas la position de Bernard-Henri Lévy dans son « portrait » récent de Camus dans lequel il le défend face à des attaques politiques aussi radicales et propose même un genre de réconciliation imaginaire entre Sartre et Camus.<sup>7</sup> Mais Lévy est également gêné par la déclaration controversée de Stockholm qu'il surnomme « le dernier mot [de Camus]... le dernier dont on se souvienne, le dernier qui lui colle à la légende » (8). Lévy avoue qu'il a d'abord considéré cette phrase comme un lapsus, prononcée par Camus seulement en toute hâte et motivée par sa frustration lors de cet échange animé. Puis, il dit qu'il a récemment réalisé qu'il s'était trompé en pensant ainsi, puisqu'il a découvert que Camus « la prononce, en vérité, deux fois, cette phrase » ; la deuxième fois dans une lettre à Jean Amrouche du 19 novembre 1957 (et donc, en effet, plusieurs semaines avant sa déclaration en faveur de sa mère à Stockholm). C'est dans cette lettre que Camus exprime son désaccord avec la décision d'Amrouche de soutenir le FLN, dont il dit qu'il justifie de tirer sur « les Français d'Algérie en général » et donc sur sa propre famille. Camus ajoute alors qu'aucune cause, même si elle restait innocente et juste, ne le séparerait jamais de sa mère qui est, dit-il, « la plus grande cause que je connaisse au monde » (Œuvres complètes, v. 4, p. 1309). C'est cette déclaration concernant la mère qui gêne particulièrement Lévy, et la découverte de cette lettre est suffisamment grave pour le faire réfléchir aux positions qu'il a prises sur Camus.

Mais en ratifiant ce qu'il appelle « la phrase terrible » (10), Lévy pense que Camus révèle qu'il n'a pas fait la déclaration de Stockholm en toute hâte, mais qu'il y avait profondément réfléchi, que c'est quelque chose en quoi il croyait fermement. En ce point, je suis entièrement d'accord avec Lévy. La déclaration n'est pas un lapsus, mais l'expression d'une conviction ferme qui est le cœur de la pensée de Camus et de ses sentiments, tout aussi bien envers sa mère qu'envers l'Algérie. Et c'est sans doute pourquoi il ne réfute pas la version du *Monde* de ce qu'il a dit à Stockholm pendant son échange avec cet étudiant algérien quand il répond au journal et corrige d'autres erreurs faites par le journaliste. Il reste fidèle à ses mots et à la cause de sa mère, même si cela devait lui coûter sa réputation. Mais reste-t-il fidèle à la cause de la justice également ? Lévy et d'autres disent non. Je ne suis pas d'accord.

Même si je pense que Lévy a raison concernant la gravité de la déclaration de Camus à Stockholm, je ne suis pas d'accord avec la plupart de ce qu'il en dit par la suite - surtout, mais pas seulement, à cause de ses généralisations radicales et dramatiques. La phrase n'est pas prononcée seulement deux, mais plusieurs fois ; elle n'est pas affreuse ou « terrible » et Camus ne choisit pas le silence après l'avoir formulée (au lieu de cela, il publie ses *Chroniques algériennes* et c'est seulement à ce moment-là qu'il annonce ne plus vouloir parler en public ou publier quoi que ce soit en rapport avec l'Algérie). En tout cas, lire les *Chroniques algériennes* revient à lire tout un recueil de telles « phrases terribles », similaires à ces deux que cite Lévy. Elles sont cruciales pour l'argumentation

de Camus concernant la justice en général et sont au cœur de ses exigences constantes en faveur de la justice, pour tous les Algériens particulièrement.

Il faut souligner, tout d'abord, que Camus dit qu'il défendra sa mère *avant* (et non *au lieu de*) la justice et qu'il la *préfère* à une justice qui tue des civils innocents. Aucune des phrases n'est dans la forme d'une proposition de *soit ceci-soit cela* ou d'un choix simple.

Mais si Camus explique dans son avant-propos aux *Chroniques algériennes*, comment le terrorisme dans les rues d'Alger l'a rendu réticent à la participation aux échanges publics et l'a forcé à peser ses mots avec beaucoup de prudence, il est cependant vrai qu'il ne condamne pas seulement le meurtre d'innocents civils en général - ce qu'il fait, bien sûr. Mais c'est aussi parce que le terrorisme en Algérie menace de tuer ses proches : « je ne cesse pas de craindre, en faisant état des longues erreurs françaises, de donner un alibi, sans aucun risque pour moi, au fou criminel qui jettera sa bombe sur une foule innocente où se trouveront les miens. » (*Œuvres complètes*, v.4, 298). La plus innocente de tous ces innocents qui pourraient se trouver dans la foule est, bien sûr, sa mère qui est au-dessus de tout le monde et de tout en ce qui concerne son affection et sa ligne de défense contre la justice. Cela peut-il, doit-il vraiment être un sujet de controverse ?

Mais à partir de et à travers sa mère, la citation est valable aussi pour d'autres mères et d'autres frères, cousins et amis, incluant Amrouche lui-même, à qui Camus demande, à la fin de sa lettre de novembre 1957, d'œuvrer pour « l'apaisement et la réunion, plutôt que dans le sens de la séparation fratricide, voilà le souhait que forme, du fond du cœur, ton frère de naissance et du ciel » (1309). Les frères, sœurs, cousins... etc. de Camus ne sont certainement pas exclusivement, j'oserais dire, même pas de manière prédominante, « Français », même si pour lui, ils sont tous, peu importe leur ethnie ou religion, en lien avec lui et avec chacun d'entre eux suite à leur origine algérienne et leur relation commune avec ce pays.<sup>8</sup>

Alors si Camus dit également dans son avant-propos que ceux qui « continuent de penser héroïquement que le frère doit périr plutôt que les principes, je me bornerai à les admirer de loin. Je ne suis pas de leur race. » (298), il affirme surtout « la phrase terrible » de sa lettre à Amrouche et sa réponse à l'étudiant algérien à Stockholm. Mais en se séparant, tout en les admirant de loin cependant, de ceux qui sont prêts à sacrifier leur frère, leur famille et, dans le plus extrême et plus inimaginable des cas, leur mère avant leurs principes, il ne se sépare toutefois pas de la lutte pour la justice en Algérie. Il affirme plutôt que même la lutte la plus légitime pour la justice ne peut pas être illimitée et qu'une limite avec laquelle chacun devrait être d'accord est la sécurité de sa propre mère. Si ce n'est pas la mère, alors qui ou quoi compte encore ? Le fait d'être prêt à sacrifier sa propre mère nous laissera dans l'incapacité d'empêcher le cycle du terrorisme et du contre-terrorisme de plus en plus violent de devenir absolu.<sup>9</sup>

La priorité accordée à la défense ou à la préférence de la mère n'est pas un choix mais une sorte d'impératif moral universel (n'en déplaise à Lévy).<sup>10</sup> La formulation est provocatrice, et nous pouvons certainement comprendre pourquoi autant d'écrivains, de journalistes et d'intellectuels, et non seulement ceux opposés à Camus, ont été gênés par ce qu'il a dit à Stockholm, comme l'avoue même Jean Daniel.<sup>11</sup> Etait-il possible de ne pas être gêné par la représentation d'un conflit politique violent avec de grands profits sous la forme d'un drame personnel ?

Mais cela ne signifie pas que Camus ne se soit pas senti lui-même partagé par la situation, tiré dans deux sens opposés à la fois, ayant l'impression que son angoisse à propos de la perte de vies innocentes et de l'échec de ses aspirations à la justice n'était pas réelle. Ou qu'il n'avait pas l'impression que l'angoisse des Algériens, peu importe quel côté ils soutenaient, était profond, particulièrement quand un membre de leur propre famille devenait une victime du conflit, qu'il ne pensait pas que leur inquiétude pour leur mères et frères était légitime. C'est de cela que traite tout son plaidoyer en faveur d'une trêve pour les civils. Et quand nous lisons sérieusement les *Chroniques algériennes* de Camus, il nous faut reconnaître qu'il y avait, pour lui, plus de deux côtés dans le conflit - ou, autrement dit, que l'ennemi « eux » était également « nous » et vice-versa.

De manière répétitive, Camus appelle l'usage de la torture, les exécutions sommaires et les punitions collectives de civils des *crimes* dans lesquels, reconnaît-il, lui et tous les autres citoyens français sont impliqués. Il ne dit ni n'insinue nulle part que de tels crimes seraient acceptables - peu importe pour quelle raison, pas même pour la défense de sa mère. Et il en est de même pour les actes de terrorisme contre les civils français et arabes qu'il appelle également des crimes. Dans tous les cas, défendre sa mère avant la justice signifie, selon lui, plutôt souffrir d'injustices que de les infliger à d'autres et trouver d'autres manières que le meurtre de civils - toute sorte de civils, toute sorte d'innocents, de frères, de mères - afin d'obtenir la justice.

La position privilégiée de la mère en tant que représentante principale des innocents, dont la cause ne peut jamais être abandonnée pour n'importe quelle raison, la situe également au cœur d'une possibilité de réconciliation de deux côtés en guerre. Quand Camus fait sa demande pour une trêve pour les civils en janvier 1956, il croit toujours que cela ne se révélera pas complètement infructueux de demander aux deux côtés en conflit de reconnaître le même principe de base : que « aucune cause ne justifie la mort de l'innocent » (*Œuvres complètes*, v.4, 374) - c'est ce que Camus écrit également dans sa lettre à Amrouche et ce qui surprie alors tellement Bernard-Henri Lévy qu'il dut réfléchir à la manière dont il considérerait l'engagement de Camus pour la justice universelle. Mais on peut trouver cette demande dans toute l'œuvre de Camus. Elle ne devrait surprendre personne qui l'ait lue.

Nous apprenons de plus en plus à propos de la mère dans les descriptions de la mère de Jacques Cormery dans *Le premier homme* qui est, comme vous le savez bien, confondue avec la mère de Camus. Cela ne se fait pas seulement sentir parce que leurs histoires sont similaires - la mère de Jacques est également malentendante, analphabète et pauvre, une femme de ménage - mais surtout quand la mère de Jacques apprend à écrire son nom afin de recevoir la retraite de son mari défunt, Camus se permet dans sa hâte (ou était-ce bien intentionnellement ?) un lapsus qui rend floue la limite entre fiction et autobiographie, étant donné que le narrateur du roman dit qu'elle signe « Veuve Camus. »<sup>12</sup>

Le roman entier est, bien sûr, dédicacée ou plutôt, adressée à cette même mère dans ces termes très spécifiques : « Intercesseur : Vve Camus A toi qui ne pourrais jamais lire ce livre » (*Œuvres complètes*, v.4, 741). Mais intercesseur auprès de qui ou de quoi, nous faut-il demander ? Certainement pas auprès de Dieu, malgré la connotation religieuse des termes, car « à vrai dire la religion ne tenait aucune place dans la famille. Personne n'allait à la messe, personne n'invoquait ou n'enseignait les commandements

divins, et personne non plus ne faisait allusion aux récompenses et aux châtiments de l'au-delà » (841). En fait, la mère de Jacques pour qui « la douceur était toute sa foi, ... ne parlait jamais de Dieu. Ce mot-là, à vrai dire, Jacques ne l'avait jamais entendu prononcer pendant toute son enfance » (842). « Vve Camus » devrait peut-être être considérée comme « intercesseur » auprès du père. Mais, en fait, elle ne fournit que peu, voire pas d'information fiable : « Il fallait remonter dans le temps à travers une mémoire enténébrée, rien n'était sûr. La mémoire des pauvres déjà est moins nourrie que celle des riches... Le temps perdu ne se retrouve que chez les riches » (788). Si elle est vraiment un intercesseur, alors elle l'est essentiellement à un genre d'expérience très particulière : la lutte des pauvres pour la survie, la force de l'endurance dans la destitution, et, surtout, la noblesse de la modestie, de l'anonymat et de l'oubli ultime.<sup>13</sup>

La mère est la représentation de ce que j'appellerais le sacré laïque ou le sacré des démunis. Sa place n'est pas seulement profondément personnelle, mais également éthique, culturelle, voire symbolique. Dans tous les cas, elle n'est pas politique. Le statut culturel de la mère dans la société algérienne est clairement indiqué dans le roman ; dans une société violente, elle est ce qui doit être tenu en dehors de la bataille et ce qui ne doit jamais être insulté. C'est pour cela que, quand Jacques découvre qui l'a appelé le « chouchou » ou l'animal domestique du professeur, il sait comment provoquer un conflit afin de préserver son honneur. Il fait face à son tourmenteur en lui lançant la phrase « 'la putain de ta mère.' C'était là aussi », explique le narrateur, « une injure rituelle qui entraînait immédiatement la bataille, l'insulte de la mère et aux morts étant de toute éternité la plus grave sur les bords de la Méditerranée » (834). Cela est vrai pour toutes les différentes ethnies, religions et cultures de l'Algérie, la mère constituant une figure culturelle sacrée qui ne doit jamais être humiliée, qui représente la limite qui ne peut être franchie sans conséquences immédiates et violentes. Si l'on veut déclencher une guerre, on insulte la mère de ceux qu'on considère comme ses ennemis.

Quand il est question de la mère dans les déclarations de Camus concernant la justice, la prohibition rituelle du fait d'insulter la mère ne devrait pas être oubliée - tout comme les conséquences suite au non-respect de cette prohibition. Langue, religion, culture, ethnie, et de manière définitive la politique, ont beau opposer des groupes, ils partagent néanmoins tous ce respect absolu de la figure de la mère. La transgression rituelle de cette prohibition devrait donc être vue comme la reconnaissance de ce fait de base.

La mère est de la culture réduite à son minimum, à ce qui donne la vie et en prend soin. Dans ce sens, tous les membres des différentes cultures, religions et ethnies de l'Algérie devraient, sans devoir se questionner, défendre leur mère avant, avant tout, même avant la justice. Pour aucun d'entre eux, la justice ne pourrait être vraie si son coût était la dégradation ou, pire, le sacrifice de la mère. Elle est la limite absolue de l'agression, verbale ou physique, que personne n'est autorisé à franchir sans devoir payer le prix le plus cher. Mais ce respect et cette protection de la mère est également un signe d'une possible réconciliation, étant donné qu'elle représente un principe que toutes les communautés partagent. Ce que dit le professeur de Jacques, M. Bernard, à propos de la mère de Jacques, est vrai pour chaque Algérien, pour chaque Méditerranéen : « Ta maman est ce qu'il y a de meilleur au monde » (838).<sup>14</sup> Personne ne sacrifie ce qu'il y a de meilleur au monde, peu importe pour quoi.

Si sa mère ne lui donne pas l'accès à Dieu ou même à son propre père ou ses ancêtres, elle lui donne plutôt un lien vivant avec le monde de la pauvreté, « une pauvreté aussi nue que la mort » (776), à un monde réduit à son strict minimum, à la culture des pauvres qui précédait le colonialisme et qui continuera à exister après également, même après l'indépendance, même après une révolution nationale. Il n'y a pas de vrai sens de justice selon le modèle de Camus, qui ne donne pas la priorité à la défense primordiale, avant toute autre chose, non seulement de la mère mais des démunis, des *misérables*, ceux qui, pour lui, constituaient la grande majorité des Algériens. Dans ce cas-là, introduire le langage de la moralité dans le domaine politique prendrait la forme de la défense ou de la préférence de la mère.

Dans une de ces notes publiées avec le roman et introduite par le mot « Fin », une demande est adressée à un destinataire inconnue. C'est une exigence impossible, une dont je ne pense pas qu'elle aurait pu être faite directement, avec la voix de Camus lui-même. Mais je crois qu'elle devrait être considérée sérieusement à cause de son statut fictif et rappelée à chaque fois que l'on parle de la justice et de la mère de Camus :

« Rendez la terre. Donnez toute la terre aux pauvres, à ceux qui n'ont rien et qui sont si pauvres qu'ils n'ont même jamais désiré avoir et posséder, à ceux qui sont comme elle dans ce pays, l'immense troupe des misérables, la plupart arabes, et quelques-uns français, et qui vivent ou survivent ici par obstination et endurance, dans le seul honneur qui vaille au monde, celui des pauvres, donnez-leur la terre comme on donne ce qui est sacré à ceux qui sont sacrés. » (944)

C'est à travers l'intercession de la mère qu'une telle exigence impossible de justice absolue est faite.

Qu'est-ce que la mère alors ? Une représentation d'un attachement émotionnel profond qui a besoin d'être défendu avant toute autre chose, même avant (mais non pas 'au lieu de') la justice ; la représentation culturelle primaire, fondamentale, « sacrée », qui marque les limites de ce qui doit être respecté dans tout combat pour la justice, aussi légitime soit-il. Car quel genre de justice pourrait être fondé sur le sacrifice de mères, pouvons-nous nous demander à la manière de Camus ? En tout cas, ce ne serait pas une justice que Camus aurait pu soutenir, pas une justice dont il aurait eu l'impression que quelqu'un d'autre devrait la soutenir. Et, finalement, la mère en tant qu'« intercesseur » auprès d'un idéal de justice pour les misérables qui refuse de rendre légitime le sacrifice d'innocents en son nom.

Ce qui devrait nous perturber aujourd'hui, ce n'est pas que Camus dit qu'il défendrait sa mère avant la justice ou qu'il préfère sa mère à une justice qui rend légitime le meurtre d'innocents. Ce n'est pas non plus qu'il réaffirme ce principe de nombreuses fois dans ses articles et éditoriaux à propos de l'Algérie et qu'il voulait vraiment dire ce qu'il a dit à Stockholm et ce qu'il a écrit à Amrouche. Ce qui devrait plutôt nous perturber aujourd'hui, c'est le fait que les gens soient toujours choqués par ses déclarations et que ce qu'il a dit et écrit ne soit pas accepté comme un simple principe limitant les combats pour la justice, non seulement pendant la guerre d'Algérie mais aujourd'hui encore.

## Notes

<sup>1</sup> J'ai emprunté le „maintenant“ à „Camus maintenant“, un titre donné à la conférence organisée par Thomas Bishop et Denis Hollier à la New York University (les 8 à 10 avril 2010) lors de laquelle une première version de cette communication a été lue. Dans cette version, j'ai pris la liberté de suggérer que le titre de la conférence elle-même pouvait être interprété de deux façons : comme un terme descriptif indiquant un intérêt pour le statut des écrits de Camus *aujourd'hui*, cinquante ans après son décès, et comme un impératif suggérant que, étant donné l'état actuel des choses que nous souhaitons, nous avons besoin de Camus *maintenant*. Une version légèrement différente de cette communication a été imprimée, avec une circulation limitée, par la New York University dans les actes de la conférence.

<sup>2</sup> Étant donné les événements survenus en Afrique du Nord et au Moyen Orient depuis que j'ai rendu cette communication, je dirais maintenant qu'il serait, en fait, moins difficile aujourd'hui de dire que la « justice est en marche » dans certaines parties du monde que cela ne l'était avant.

<sup>3</sup> *Camus à Combat*, Jacqueline Lévi-Valensi, ed. (Gallimard ; Paris 2002), 149.

<sup>4</sup> La phrase apparaît dans l'éditorial de Camus du 7 octobre 1944 - *Camus à Combat*, 240.

<sup>5</sup> *Oeuvres complètes*, Raymond Gay-Crosier, ed., v.4 (Paris : Gallimard, 2008). L'article publié dans *Le Monde* peut être trouvé aux pages 287-289 ; la version alternative de la déclaration est donnée dans une note à la page 1405. Aucune source spécifique pour la version alternative n'est cependant donnée. J'aimerais exprimer mes remerciements à Raymond Gay-Crosier pour les informations qu'il m'a fournies concernant les deux déclarations.

<sup>6</sup> L'article du *Monde* se termine avec le commentaire que « cette déclaration fut ponctuée d'ovations » (289).  
<sup>7</sup> Bernard-Henri Lévy, « Un philosophe artiste », in *Albert Camus, une vie, une oeuvre*, Franck Nouchi, ed. (*Le Monde*, « Hors-Série » [janvier 2010]).

<sup>8</sup> Un autre exemple de ce que Camus veut dire par « ses frères » peut être relevé dans sa « Lettre à un militant algérien », une lettre ouverte à Aziz Kessous, publiée pour la première fois dans le premier numéro du journal de Kessous, *Communauté algérienne*, 1<sup>er</sup> octobre 1955) et réimprimé dans les *Chroniques algériennes*. Camus écrit : « Vous et moi, qui nous ressemblons tant, de même culture, partageant le même espoir, fraternels depuis si longtemps, unis dans l'amour que nous portons à notre terre, nous savons que nous ne sommes pas des ennemis et que nous pourrions vivre heureusement, ensemble, sur cette terre qui est la nôtre. » (*Oeuvres complètes*, v.4, 352).

<sup>9</sup> Je traite de ce numéro plus longuement dans « Terreur », le cinquième chapitre de *Albert Camus, l'Algérien* (New York : Columbia University Press, 2007). 107-129.

<sup>10</sup> Lévy affirme, au contraire, que, dans sa lettre à Amrouche, Camus « fait bel et bien le deuil de cette justice en soi, donc de cette transcendance des valeurs et pour le dire d'un mot, de cet universalisme qu'il a passé sa vie à essayer de fonder... Le camunisme, et c'était sa vertu, se voulait un kantisme pratique. Là, avec la guerre d'Algérie, rien ne va plus. » (« Un philosophe artiste », 8).

<sup>11</sup> Jean Daniel, *Avec Camus : Comment résister à l'air du temps* (Paris : Gallimard, 2006), 140.

<sup>12</sup> Albert Camus, *Le premier homme*, in *Oeuvres complètes*, v.4, 865.

<sup>13</sup> Jean Daniel raconte l'histoire de la réaction de la mère de Camus quand elle apprend qu'il a été invité à l'Elysée : « Ce n'est pas pour nous. N'y va pas, mon fils, méfie-toi. Ce n'est pas pour nous. » Et puis, Daniel ajoute : « Camus nous a regardés. Il n'a rien dit mais il m'a semblé qu'il était fier de sa mère. En tout cas, il n'est jamais allé à l'Elysée. » (*Avec Camus*, 135).

<sup>14</sup> Jean Daniel relate, on espère de manière ironique, que le président algérien Bouteflika lui a avoué qu'il considère Camus comme un « véritable enfant de l'Algérie » : « Vous savez comment je vérifie que Camus est un véritable enfant de l'Algérie ? C'est lorsqu'il dit que si sa mère était attaquée, il préférerait la défendre plutôt que la justice. Et bien, c'est exactement ce que je sens, ce que je ferais, et je ne vois pas pourquoi Camus n'aurait pas eu le droit de le dire. » (*Avec Camus*, 140). Je ne pense pas que Camus aurait apprécié le soutien de Bouteflika ou, étant donné l'intransigeance de son régime, l'aurait considéré comme un « véritable enfant de l'Algérie » si pour Camus, les véritables enfants de l'Algérie sont les opprimés, les faibles, les démunis.

## Bibliographie

Camus, Albert, *Actuelles, III : Chroniques algériennes, 1939-1958*. Paris, Gallimard,

1994 ; selected chapters of which are included in the collection of essays, *Resistance, Rebellion, and Death*, Justin O'Brien, trans. New York : Vintage, 1960.

..... *Camus à Combat : éditoriaux et articles d'Albert Camus 1944-47*, Jacqueline Lévi-Valensi, ed. Paris : Gallimard, 2002 ; *Camus at Combat Writing 1944-1947*, Arthur Goldhammer, trans. Princeton : Princeton University Press, 2006.

..... *Oeuvres complètes I IV*. « Bibliothèque de la Pléiade », Jacqueline Lévi-Valensi and Raymond Hay-Crosier, eds. Paris, Gallimard, 2006, 2008.

..... *Le premier homme*. Paris : Gallimard, 1994 ; *The First Man*. David Hapgood, trans. New York : Vintage Books, 1995.

Carroll, David, *Albert Camus, the Algerian : Colonialism, Terrorism, Justice*. New York, Columbia University Press, 2007.

Daniel, Jean, *Avec Camus : Comment résister à l'air du temps*. Paris : Gallimard, 2006.

..... *Le temps qui reste : essai d'autobiographie professionnelle*. Paris, Stock, 1973.

Djebar, Assia, *Le blanc de l'Algérie*. Paris, Albin Michel, 1995 ; *Algerian White*, David Kelley and Marjolijn de Jager, trans. New York, Seven Stories Press, 2000.

Feraoun, Mouloud, *Journal 1955-1962*. Paris, Éditions du Seuil, 1962.

Foley, John, *Albert Camus : From the Absurd to Revolt*. Stocksfield, Acumen, 2008.

Guérin, Jeanyves, *Albert Camus : portrait de l'artiste en citoyen*. Paris, Éditions François Bourin, 1993.

Isaac, Jeffrey C., *Arendt, Camus, and Modern Rebellion*. New Haven, Yale University Press, 1992.

Nouchi, Franck, ed. *Albert Camus, une vie, une oeuvre*. *Le Monde*, « Hors-Série » (janvier 2010).

Stora, Benjamin, *La gangrène et l'oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*. Paris : Éditions de la Découverte, 1991.

Tillion, Germaine, *Les ennemis complémentaires*. Paris, Éditions de Minuit, 1960.